



RÉSIDENCE CINÉMA D'ANIMATION

**Appel
à candidatures**

**février - avril 2021
VILLE DE COLOMIERS**



La politique culturelle de Colomiers repose sur un engagement fort dans le domaine des arts visuels et de l'image fixe et animée. Le Festival BD Colomiers, les expositions du Centre d'Art Contemporain et la programmation du cinéma Le Central participent à ce titre à la vitalité et au rayonnement de notre commune.



© Léa Enjalbert, lauréate de l'édition 2020 de la résidence

OBJECTIF DU PROJET

Depuis 2016, des résidences d'artistes (bande dessinée, art contemporain...) sont proposées plusieurs fois par an afin de soutenir la création et favoriser la pratique artistique. En 2019, la Ville de Colomiers décide d'étendre son champ d'intervention et lance une résidence d'artiste cinéma d'animation. Ce projet répond à une double volonté : **soutenir l'écriture et le développement de projets de films d'animation et faire découvrir le cinéma à de jeunes citoyen(ne)s.**

La résidence cinéma d'animation permettra d'accueillir un(e) jeune créateur(riche) pour une période de trois mois à Colomiers. Durant ce séjour, 70% de son temps sera consacré à **un travail personnel de métrage animé** et 30% sera consacré à **l'animation d'ateliers autour du cinéma.**

Cette résidence cinéma d'animation est une initiative de la **Ville de Colomiers** cofinancée par le **Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)** à travers le programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020) créé par l'Union Européenne. Elle s'inscrit dans le cadre du projet **Mind The Gap.**

DÉROULÉ DE LA RÉSIDENCE

Cette résidence se déroulera de **février à avril 2021** avec un temps de restitution (date à définir). Le(la) lauréat(e) bénéficiera d'une **bourse de 6.000 euros TTC**, d'un billet A/R entre son domicile et Colomiers ainsi que d'un budget de production/communication prévisionnel de 1.500€.

Un **logement meublé de type T3**, comprenant un espace travail, est gracieusement mis à la disposition du(de la) lauréat(e). Les frais d'eau, d'électricité, de gaz et d'Internet sont également pris en charge.

Reste à la charge du(de la) lauréat(e) ses déplacements personnels et sa restauration (possibilité de repas au restaurant administratif de Colomiers). Il(elle) est également invité(e) à venir avec son matériel professionnel (ordinateur, matériel de dessin...).

Cette résidence est ouverte aux **créateur(riche)s professionnel(le)s** (dont le travail artistique constitue l'activité principale) ou **en voie de professionnalisation** (jeunes diplômé(e)s). Peuvent postuler des personnes de nationalité française ou étrangère disposant d'un visa valable sur la période de résidence et justifiant d'une résidence principale éloignée d'au moins 50 kilomètres de Colomiers.

LES ATTENDUS

Cette résidence doit permettre à un(e) créateur(rice) de se concentrer sur un travail créatif. Les candidat(e)s doivent donc être porteurs d'un **projet de film d'animation** (court, moyen ou long métrage, série TV ou numérique...) qui nécessite un temps d'écriture et/ou de recherche.

Cette résidence est associée au Projet Educatif de Territoire (PEDT) de la Ville de Colomiers. Le(la) lauréat(e) animera à ce titre **deux ateliers en temps scolaires** auprès d'une classe élémentaire (CE2, CM1 ou CM2) :

- le premier atelier consistera en la réalisation d'un film-annonce ;
- le second en la création d'une affiche.

Ces ateliers s'inscrivent dans le cadre d'un **programme scolaire baptisé Classe Cinéma**. Ce projet, qui se déroule sur une année scolaire, vise à faire découvrir à de jeunes citoyen(ne)s le cinéma en tant qu'art mais également en tant qu'établissement culturel.

Plus d'informations sur ce projet scolaire à l'adresse suivante :

<https://bit.ly/3c353u2>



Ce projet est coordonné par la **Ville de Colomiers**, soutenu par le bailleur **Altéal** et financé par l'**Union Européenne**.

POUR CANDIDATER

À l'issue de la période de candidature, le comité de sélection s'entretiendra avec trois candidat(e)s sélectionné(e)s sur la qualité de leur dossier. Le(la) lauréat(e) sera désigné(e) à la suite de ces entretiens.

Pour faire acte de candidature, doivent nous parvenir les documents suivants :

- une **note d'intention** qui précise le projet de création ;
- un **curriculum vitae** qui précise notamment un statut professionnel (affiliation MdA, autoentrepreneur...) et une expérience éventuelle en matière d'animation d'ateliers ;
- une **lettre de motivation** ;
- un **dossier représentatif du travail** du candidat(e) avec notamment ses précédents travaux (vidéos ou autres).

Les dossiers de candidatures doivent être adressés au plus tard le **dimanche 18 octobre 2020**, par voie électronique, aux adresses suivantes :
mickael.bergheaud@mairie-colomiers.fr
yoann.gibert@mairie-colomiers.fr

NB : les pièces jointes de plus de 9 Mo ne sont pas acceptées par la messagerie de Colomiers. Merci de transférer votre dossier via un hébergeur de fichier (type wetransfer).

Pour toute question merci de vous adresser à :

mickael.bergheaud@mairie-colomiers.fr
05.61.15.31.66

yoann.gibert@mairie-colomiers.fr
05.61.15.23.06



© Léa Enjalbert